

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SOLIDARITE
ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER

Conférence Africaine sur le Développement Humain
Rabat 6 et 7 avril 2007

Intervention de monsieur Ali CHAOUCH
Ministre des Affaires Sociales de la Solidarité et des Tunisiens à
L'Etranger

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les représentants des organisations Internationales et Régionales,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un insigne honneur de participer à cette Conférence africaine sur le développement humain organisée par le royaume du Maroc frère et le Programme des Nations Unies pour le Développement et auxquels j'adresse mes sincères félicitations pour cette louable initiative.

Je tiens également à remercier sa Majesté le roi Mohamed VI et le gouvernement du royaume du Maroc pour l'hospitalité chaleureuse et les égards dont nous avons été entourés depuis notre arrivée dans ce pays aux traditions séculaires d'accueil et de tolérance.

Cette occasion m'offre également le privilège et l'opportunité de vous présenter aujourd'hui l'expérience de mon pays la Tunisie dans le domaine du développement humain, composante essentielle de « l'Agenda Social Mondial » auquel l'ensemble des Etats du Monde ont souscrit lors du sommet du millénaire.

Ce sommet a constitué un tournant historique et a placé l'impératif du développement humain au cœur des stratégies internationales régionales et nationales du développement et ce à travers l'adhésion et l'engagement des pays à réaliser d'ici à 2015 l'ensemble des 8 objectifs du millénaire pour le développement.

Mesdames et Messieurs,

Il est admis que le niveau de développement d'une société se mesure par le degré de participation responsable et effective de ses citoyens dans la vie économique et sociale, par leur apport à l'amélioration du bien-être général et la consolidation de leurs capacités individuelles.

Pour ce faire et afin de mobiliser et valoriser les ressources humaines existantes, la mise en œuvre de stratégies interdépendantes et complémentaires (économiques, sociales, culturelles et environnementales...) s'avère nécessaire et primordiale.

Dans ce contexte, la Tunisie, sous la direction sage et éclairée du Président Ben Ali œuvre dans un esprit de cohésion et de solidarité, à consolider ses acquis sociaux, à promouvoir les conditions de vie et de bien être du citoyen, à améliorer de manière continue son pouvoir d'achat, et à assurer à tous une éducation de qualité et le droit à la santé.

A cet effet, l'Etat consacre aux secteurs sociaux plus de la moitié de son budget annuel. Les dépenses publiques en matière d'éducation, de formation, et d'intervention dans la santé, et les programmes de lutte contre la pauvreté, la sécurité sociale représentent environ le cinquième du PIB.

En premier lieu, il est nécessaire de rappeler la réussite de la politique du planning familial, entamée depuis plus de quarante ans, et dont le principal résultat a été la réduction de plus de 50% du taux d'accroissement de la population qui a atteint 1.21% en 2004 contre 2.48% en 1984.

Cette réduction s'explique par une très forte baisse de la fécondité. Ainsi, l'Indice Synthétique de Fécondité est passé de 4.7 en 1994 à 2,02 en 2004.

La natalité et la mortalité ont enregistré une régression sensible, se traduisant par les taux respectifs de 16.8 pour mille et 6 pour mille en 2005.

En même temps, l'espérance de vie à la naissance a sensiblement augmenté. Elle a atteint, en 2006, 74.2 années contre 71 années en 1994 et 67.4 années en 1984.

D'autre part, il faut noter l'accroissement du taux des personnes âgées (60 ans et plus) qui a atteint 9.5% en 2006 contre 8.3% en 1996.

En matière d'enseignement et d'éducation la Tunisie a érigé le principe de la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux et a instauré l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans.

Ce qui a permis d'atteindre des taux élevés de scolarisation (99.1% en 2005) et l'accès à l'enseignement supérieur de plus 37% des jeunes entre 20 et 24 ans.

D'autre part, grâce à un programme rigoureux d'enseignement pour les adultes, l'analphabétisme a reculé sensiblement, il ne concerne plus que 21% environ de la population en 2006 contre 46.2% en 1984.

Mesdames et Messieurs

La santé occupe en Tunisie une place prépondérante. Des grands progrès ont été réalisés grâce à une politique de santé globale basée sur une large couverture sanitaire de l'ensemble du territoire national. Ainsi, nous disposons, en 2006, respectivement d'un médecin et 1.8 lits en milieu hospitalier pour environ 1000 habitants, le nombre des structures de santé de base s'élève aujourd'hui à 2075 répartis sur l'ensemble du territoire, 90% des tunisiens sont à moins de 5km d'un centre de santé de base.

Cette politique a permis une baisse sensible du taux de mortalité maternelle, qui a atteint 48 pour mille en 2006, contre 52 pour mille en 2001, et celui de la mortalité néonatale, environ 20 pour mille en 2006 (contre 22.8 pour mille en 2001).

Plus généralement et concernant le niveau de vie de la population et ses conditions socio-économiques, rappelons que la Tunisie se caractérise par une importante classe moyenne, qui avoisine 80% de la population.

Il faut souligner par ailleurs, que la politique d'émancipation de la femme qui a été entamée au lendemain de l'indépendance par la promulgation d'un code de statut personnel d'avant-garde et qui a été considérablement renforcé et étendu par le président Ben Ali, a permis à la femme tunisienne de participer pleinement à la vie politique, sociale économique et culturelle du pays.

Ainsi, les femmes représentent 22,7 % des députés, 27,4 % des élus municipaux et le tiers des avocats, des journalistes et des magistrats et 60% des inspecteurs de travail.

Par ailleurs, la proportion des filles scolarisées à l'âge de 6 ans dépasse désormais 99 %, celle des filles élèves de l'enseignement secondaire avoisine 52 % alors que les étudiantes représentent 59% des effectifs universitaires.

Un intérêt croissant et particulier est accordé à la femme rurale et notamment dans les domaines de l'encadrement sanitaire, de l'enseignement, de la formation, de l'éducation et de l'intégration.

Dans ce contexte et afin d'assurer davantage son intégration dans le processus de développement et notamment dans le domaine agricole, il a été décidé de porter la part des crédits qui lui sont alloués, dans le cadre des projets agricoles intégrés de 1,3% actuellement à 5% au cours du 11ème plan de développement (2007-2011).

Un intérêt particulier est également accordé aux catégories sociales à besoin spécifique et vulnérables notamment les personnes âgées, l'enfance sans soutien familial et en difficulté et les personnes handicapées afin de garantir leur pleine intégration et participation effective à la vie économique et sociale du pays.

De même, la couverture sociale, et son extension à toutes les franges de la population active, a joué un rôle déterminant dans l'amélioration continue des conditions de vie du citoyen.

Ainsi, le taux de couverture sociale effective est passé de 54,6% en 1987 à 89 % en 2005 et à environ 90,4 % pour l'année 2006 ; il est attendu d'atteindre un taux de couverture sociale de 95 % en 2009.

Mesdames et Messieurs,

En misant sur la promotion de l'éducation et la santé du citoyen et de l'émancipation féminine d'une manière particulière, la Tunisie a pu réduire très sensiblement la pauvreté et améliorer les conditions de vie des citoyens dans toutes les régions du pays.

Une stratégie nationale pour l'éradication de la pauvreté a été mise en place, elle est basée sur une démarche intégrée et solidaire à deux dimensions : une dimension économique qui a permis d'assurer un niveau de croissance relativement élevé sur une longue période favorisant ainsi l'intégration d'une grande partie de la population vulnérable et une dimension sociale accompagnatrice permettant au noyau dur de la pauvreté de bénéficier d'une protection sociale et d'une assistance particulière (gratuité de la santé ,aide financière régulière et accès au logement...)

Pour atteindre ces objectifs et concrétiser la volonté du Président de la République de faire en sorte que la prospérité partagée et la solidarité soient les moteurs d'un développement global et intégré, des mécanismes de mise en place de cette politique volontariste d'intégration économique et sociale ont été prévus :

-Le Fonds de solidarité nationale financé par l'Etat et les donations volontaires qui donnent droit à un abattement fiscal, a permis le renforcement de l'infrastructure de base, du logement et des conditions de vie dans les zones défavorisées : 1200 000 tunisiens en ont bénéficié,

-La Banque tunisienne de solidarité finance les petits projets initiés par les jeunes et les micro crédits qui sont gérés par les associations de développement local au nombre de 250 actuellement.

Ces politiques fortes menées par le gouvernement, ont reçu l'appui très important de la société civile à travers les associations qui agissent dans tous les domaines économique, social et culturel et constituent aujourd'hui un partenaire à part entière dans l'œuvre du développement.

En effet leur contribution est significative dans divers domaines dont notamment : l'emploi et l'intégration scolaire et professionnelle des personnes handicapées, la prise en charge de l'enfance en difficulté, les micro crédits...